



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12 SEP. 2014

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
SGAD-R 3103

*Gérard GAVORY*  
Gérard GAVORY

## COMMUNE DE GUILLAUMES

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Modification du plan de prévention des risques  
naturels prévisibles de mouvements de terrain,  
de crues torrentielles et d'inondations

Phénomènes mouvements de terrain

### PLAN DE ZONAGE

Secteur Le Collet

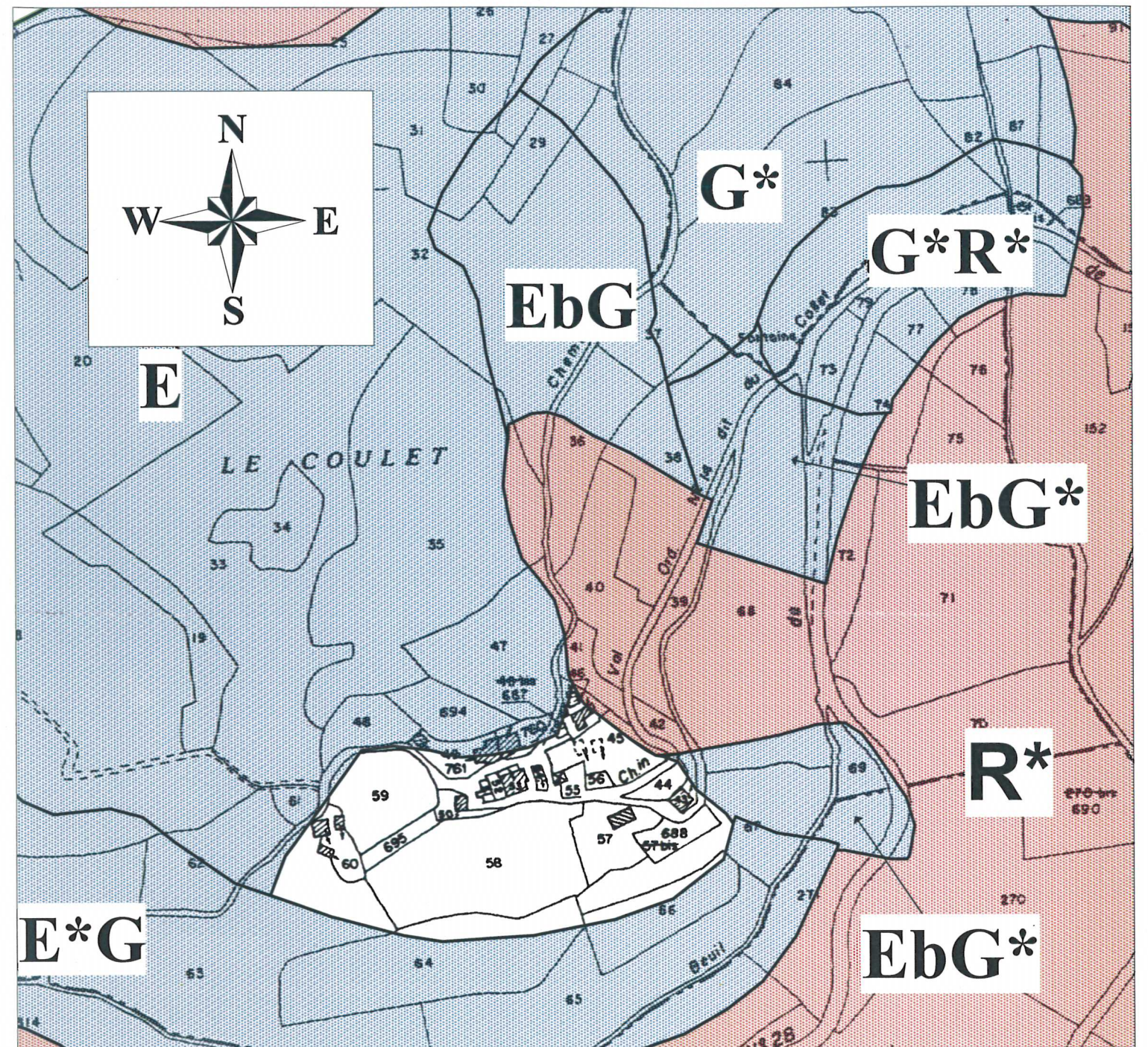
Echelle : 1/2500

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION 25 AVRIL 2014

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU 1er JUILLET 2014 AU 02 AOUT 2014

APPROBATION DE LA MODIFICATION :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MFR  
ALPES-MARITIMES  
SERVICE EAU RISQUES



### Légende

#### Dispositions spécifiques du règlement

Zone rouge

- Rb Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres uniquement
- R Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres et aléa faible de glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines et/ou ravinement
- R\* Aléas de glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines et/ou ravinement et Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres

Zone bleue

- Eb Aléa de chutes de bloc et/ou de pierres
- G et G\* Aléa de glissement de terrain
- E et E\* Aléas d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines
- R et R\* Aléa de ravinement